



VINÇOTTE CERTIGO
ORGANISME DE CONTROLE AGREE

...
...
...

Personne à contacter : ROBERT FARRAUTO

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 19 / 75002647 / 00 / FR / 000

Réf. client : BTOCGEM

Réf. contrat : /

• Vos coordonnées

Ref. : /

• Données d'intervention

Lieu : : Rue de Malavisée, Chalet 507 5561 Celles

Date : 03/05/2017

Effectuée par : ROBERT FARRAUTO (4060)

15001

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

ne : Celles

Tél : 0475315337

- **Type de local**

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
- Art 86
- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 03/05/2042.(*).

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de régulation de l'installation électrique.

Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 5.06 Ohm.
- Isolement général : 22 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	41161563
Index jour :	12578
Protection branchement :	20 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	230 V
Courant nominal maximum :	40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VOB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	2x10 mm²

Type de prise de terre :	barres / piquets
--------------------------	------------------

- Description de l'installation

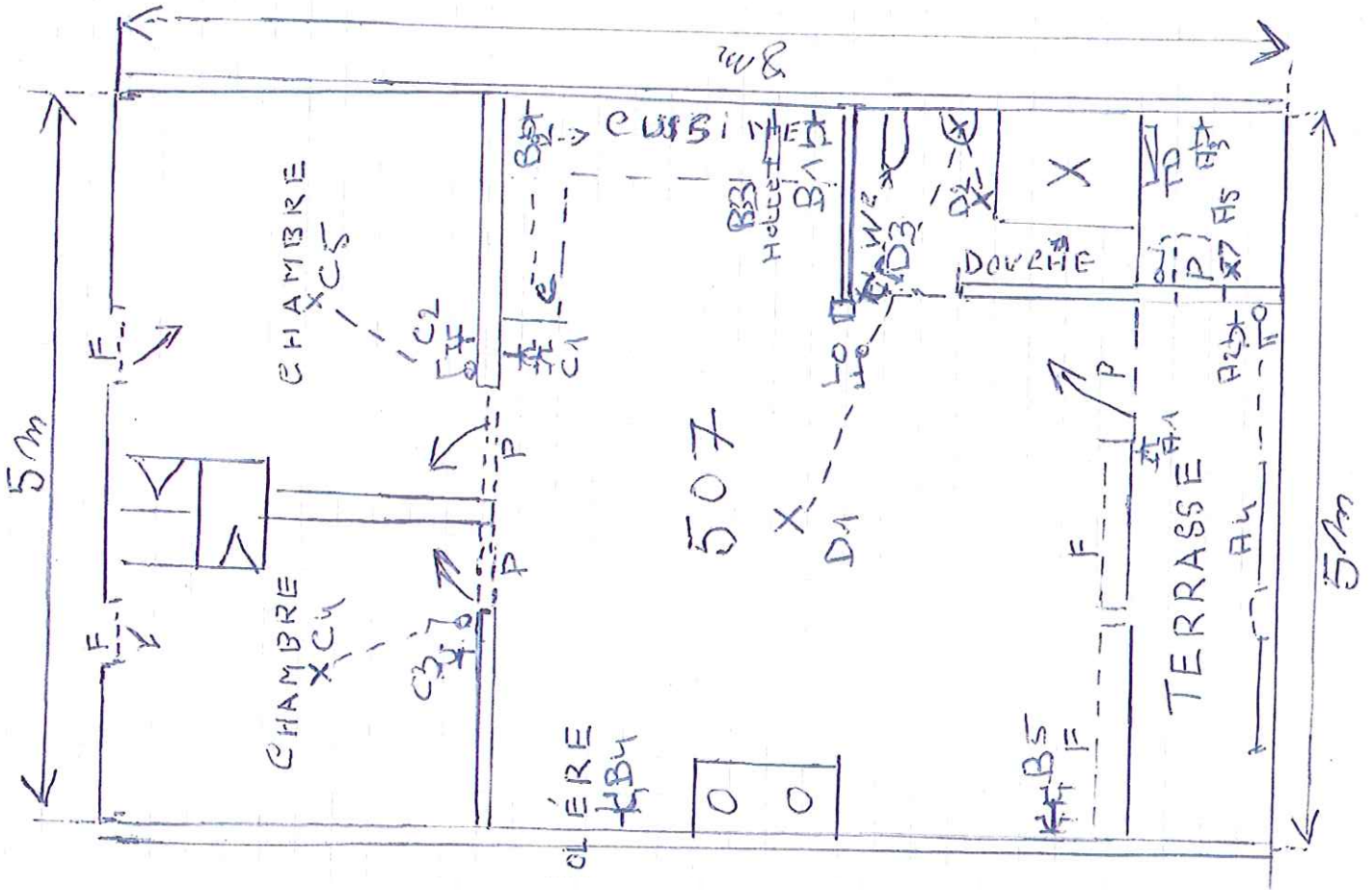
Dispositif différentiel général :	40 A 300 mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	2 disj 16 A II, 2 disj 20 A II
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

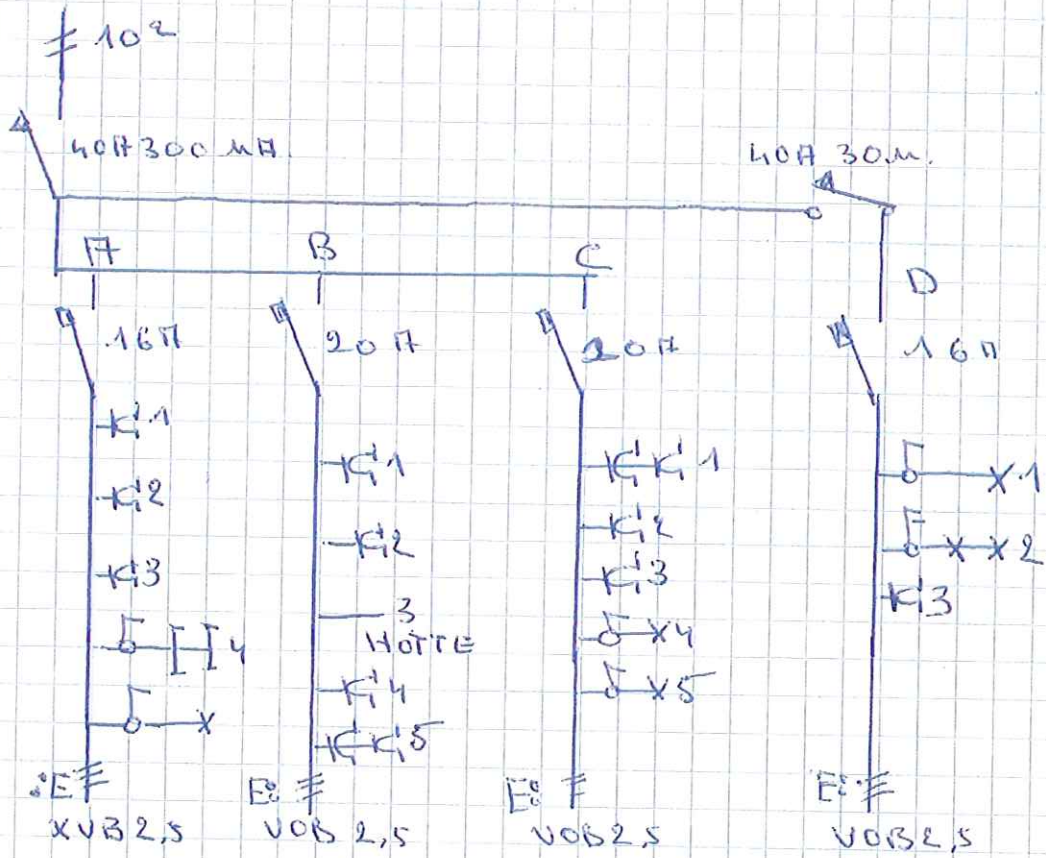
- Installation existante

AUTRE(S) ANNEXE(S)



VINCOTTE CERTIGO 3501
Robert Farrault
VINCOTTE 4060

03/05/17
Y. Farrault

$$2 \times 220 \text{ V}$$


VINGOTTE GERTICO 2001
Robert Farfaglia
AGSO

7. 10. 2011